



AVIS PUBLIC

Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement de zonage numéro 355-2021

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes habiles à voter.

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham tenue le 1^{er} juin 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de zonage numéro 355-2021.

Le projet de règlement de zonage numéro 355-2021 a pour objet de remplacer le règlement de zonage # 26 présentement en vigueur. Ce projet de règlement, notamment :

- classifie les constructions et les usages ;
- divise le territoire de la municipalité en zones ;
- spécifie, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés ;
- édicte des normes sur les usages et constructions accessoires, la volumétrie des constructions, l'utilisation des espaces libres sur un terrain, le stationnement, l'affichage, l'aménagement des terrains, les usages, constructions et lots dérogatoires protégés par droits acquis, les zones de contraintes naturelles et anthropiques et autres.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.st-edmond-de-grantham.qc.ca/reglements-municipaux> .

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit à partir du 9 juin 2021 et au plus tard le 28 juin 2021, 15h à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- dq@st-edmond-de-grantham.qc.ca ;
- 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Edmond-de-Grantham, Québec, J0C 1K0.

Les commentaires obtenus seront transmis par la municipalité à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir l'approbation nécessaire pour l'entrée en vigueur du règlement.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 9^e jour du mois de juin 2021.

Donald Brideau

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier